

*Commentaires.*

Il est à remarquer que le premier, en nom, décédé, Quintus Acceptius Venustus porte le prénom *Quintus* et le nom *Acceptius* de son père, ainsi que le surnom de sa mère appelée *Venusta*; tandis que les deux enfants adoptés (ce que les Romains désignaient sous le terme d'*alumni*) portaient le surnom du bienfaiteur qui leur avait tenu lieu de père. On voit aussi que le jeune enfant (*alumnus*) avait été affranchi par le personnage, dont il porte le nom de famille, dans ses trois acceptions, et que la jeune fille (*alumna*) était l'affranchie de la personne qui lui avait donné son nom de famille. C'est ce qui résulte du mot *nutriti*, qui indique parfaitement la condition secondaire des deux enfants, qui, s'ils n'eussent pas été affranchis, n'eussent eu que celle inférieure d'esclave.

On remarquera aussi que le premier défunt, de onze ans seulement, était déjà décurion de Lyon, fonction qui représentait celle actuelle de conseiller municipal. Il est probable, par ce fait, que la qualité de décurion se transmettait (honorifiquement ?) de père en fils, le titulaire ayant droit de conduire avec lui à la curie (salle des délibérations) ses fils (*Prætectati*, c'est-à-dire qui n'avaient pas encore pris la robe virile); c'est ce qui découle de l'inscription de bronze de *Canusium* (*miscellanées de Spon*); coutume qui devait avoir le bon effet de préparer les jeunes dignitaires et futurs titulaires à l'étude et à la connaissance des lois, droits et devoirs des citoyens.

On voit également que le chef de famille, qui figure sur cette inscription, cumulait les fonctions supérieures de duumvir, magistrat municipal, dans le genre du maire, ou plutôt des anciens consuls de l'édilité lyonnaise, avec celles, moins importantes, de décurion, officier